ART. 38 N° II-89

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º II-89

présenté par Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

À l'alinéa 182, substituer à la référence :

« le livre V du code rural et de la pêche maritime »,

la référence :

« la section 3 du chapitre II du titre I^{er} du livre V du code monétaire et financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1094, tombé.

Amendement de correction d'une référence erronée.